



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 94378

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, afin de connaître la masse salariale des militaires et personnels civils stationnés sur la base de défense Colmar/Meyenheim (152ème RI - RMT).

Texte de la réponse

Les personnels civil et militaire des formations stationnées dans le périmètre de la base de défense de Colmar, incluant notamment le 152e régiment d'infanterie et le régiment de marche du Tchad, génèrent à ce jour une masse salariale, hors cotisations à la charge de l'État, de près de 60 MEUR. Avec les cotisations à la charge de l'État, cette masse salariale est évaluée à 110 MEUR.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94378

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13112

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2266